



Mulhouse Alsace Agglomération
Monsieur le Vice-Président
en charge de l'Urbanisme

2 rue Pierre et Marie Curie
68948 Mulhouse Cedex 9

Sainte Croix en Plaine, le 8 Juillet 2022

Service Gestion du Territoire

Objet

Avis sur la Modification
Simplifiée du P.L.U de Lutterbach

Référence

FR/1061

Dossier suivi par

Frédéric ROY
03 89 20 98 03
frederic.roy@alsace.chambagri.fr

Monsieur le Vice-Président,

Par courrier réceptionné dans nos services le 8 juillet 2022, nous accusons réception du projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Lutterbach.

Le projet consiste en la rectification matérielle des articles 11 et 14 du règlement du PLU pour les zones UA, UB, UC, UD, UE, AU et AUd, concernant les clôtures, le COS et la hauteur des bâtiments en attique.

Cette modification simplifiée du PLU s'applique à la zone urbaine actuelle ou future de la commune de Lutterbach et n'impacte pas de zones agricoles. Les élus de la Chambre d'agriculture n'ont pas d'objections à formuler à ce sujet.

Au regard des documents présentés et de notre analyse, nous émettons un avis favorable sur la présente modification simplifiée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Vice-Président, en nos meilleures salutations.

Pour le Président et par délégation

Claude GEBHARD
Président de Service

Siège Social Site du Bas-Rhin

Espace Européen de l'Entreprise
2, rue de Rome
SCHILTIGHEIM - CS 30022
67013 STRASBOURG Cedex
Tél : 03 88 19 17 17
Fax : 03 88 83 30 54
Email : direction@alsace.chambagri.fr

Site du Haut-Rhin

11, rue Jean Mermoz
BP 80038
68127 SAINTE CROIX EN PLAINE
Tél : 03 89 20 97 00
Fax : 03 89 20 97 01
Email : direction@alsace.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 130 018 153 00010
APE 9411Z

www.alsace.chambagri.fr